

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2022-201

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

DDFIP de la Vienne /

86-2022-12-07-00004 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du SPF de Poitiers (1 page)	Page 3
86-2022-12-07-00006 - Décision portant nomination d'un gérant intérimaire du SIE de Poitiers (1 page)	Page 5
86-2022-12-07-00005 - Décision portant nomination d'une gérante intérimaire de la BCR (1 page)	Page 7

DDFIP de la Vienne

86-2022-12-07-00004

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du
SPF de Poitiers



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VIENNE
11 RUE RIFFAULT – BP 549
86020 POITIERS CEDEX**

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Poitiers

La Directrice départementale des finances publiques de la Vienne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-DDFIP-03 du 7 mars 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Vienne ;

Arrête :

Article 1 :

Le service de publicité foncière et de l'enregistrement de Poitiers (SPFE 1), 15 rue de Slovénie à Poitiers, relevant de la Direction départementale des finances publiques de la Vienne sera fermé exceptionnellement le lundi 2 janvier 2023 et fermé au public le mardi 3 janvier 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Poitiers, le 7 décembre 2022

Par délégation du Préfet,

La Directrice départementale des finances
publiques de la Vienne

Mylène ORANGE-LOUBOUTIN

DDFIP de la Vienne

86-2022-12-07-00006

Décision portant nomination d'un gérant
intérimaire du SIE de Poitiers



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Poitiers, le 7 décembre 2022

**Direction départementale
des Finances publiques de la Vienne**
11, rue Riffault
86020 POITIERS
Téléphone : 05 49 55 62 71

Affaire suivie par : Dominique BRUNAUD
Division Ressources Humaines et Maîtrise
d'activité
Téléphone : 05.49.55.55.95 / 06-26-56-49-16
Mél. : dominique.brunaud@dgfip.finances.gouv.fr

Madame Christine PEYRE

Administratrice des finances publiques Adjointe,
Adjointe à la Direction du réseau

DÉCISION

PORTANT NOMINATION D'UN GÉRANT INTÉIMAIRE DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE POITIERS

La Directrice Départementale des Finances Publiques de la Vienne

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics,
- Vu le départ en mutation de M. Jean-Luc NANOT, Administrateur des finances publiques Adjoint, responsable du service des impôts des entreprises de Poitiers, à effet du 1^{er} janvier 2023.

DÉCIDE

Article 1 :

- Madame Christine PEYRE, Administratrice des finances publiques Adjointe, Adjointe à la Direction du réseau, assurera les fonctions de gérante intérimaire du SIE de Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques
Directrice Départementale des Finances Publiques
de la Vienne

Mme Orange-Louboutin

DDFIP de la Vienne

86-2022-12-07-00005

Décision portant nomination d'une gérante
intérimaire de la BCR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


FINANCES PUBLIQUES

Poitiers, le 7 décembre 2022

**Direction départementale
des Finances publiques de la Vienne**
11, rue Riffault
86020 POITIERS
Téléphone : 05 49 55 62 71

Madame Amélie BARDET
Inspectrice au PCE

Affaire suivie par : Dominique BRUNAUD
Division Ressources Humaines et Maîtrise
d'activité
Téléphone : 05.49.55.55.95 / 06-26-56-49-16
Mél. : dominique.brunaud@dgfip.finances.gouv.fr

DÉCISION
PORTANT NOMINATION D'UNE GÉRANTE INTÉRIMAIRE
DE LA BRIGADE DE CONTRÔLE ET DE RECHERCHE

La Directrice Départementale des Finances Publiques de la Vienne

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics,

DÉCIDE

Article 1 :

Madame Amélie BARDET, inspectrice des Finances Publiques, est désignée en qualité de gérante intérimaire de la brigade de contrôle et de recherche à compter du 12 décembre 2022.

Article 2

Madame Amélie BARDET, inspectrice des Finances Publiques, cessera ses fonctions au sein du pôle de contrôle et d'expertise durant la période où elle assurera la gestion intérimaire de la brigade de contrôle et de recherche.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au registre des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques
Directrice Départementale des Finances Publiques
de la Vienne

Mme Orange-Louboutin